

Attention! Avant de choisir la méthode de la valeur transactionnelle, assurez-vous que vous pouvez l'utiliser et vérifiez surtout si le prix payé pour le produit est acceptable selon les principes du Code de la valeur en douane. Si vous n'en êtes pas certain, communiquez avec un des bureaux de douane régionaux (dont les adresses et les numéros de téléphone figurent sur la couverture arrière) ou utilisez la méthode du coût net. Veuillez noter que pour certains types de produits, vous pouvez seulement vous servir de la méthode du coût net.

Étape 8a) Méthode de la valeur transactionnelle

Déterminez le prix effectivement payé pour le produit et la valeur des matières non originaires utilisées pour le produire. En vous servant de la formule de la valeur transactionnelle, calculez le pourcentage de la TVR.

Si ce pourcentage est **égal ou supérieur** au pourcentage minimal précisé dans la règle d'origine spécifique s'appliquant à la méthode de la valeur transactionnelle, le produit est admissible à titre de produit originaire, pourvu que toutes les autres conditions prévues dans la règle d'origine soient remplies. Passez à l'étape 9.

Si le pourcentage est **inférieur** au minimum fixé, essayez la méthode du coût net.

Étape 8b) Méthode du coût net

Pour déterminer le coût net du produit, vous devez soustraire du coût total les frais spécifiquement exclus. Calculez ensuite la valeur des matières et des composantes non originaires et, en vous servant de la formule du coût net, calculez le pourcentage de la TVR.

Si ce pourcentage est **égal ou supérieur** au pourcentage minimal précisé dans la règle d'origine s'appliquant à la méthode du coût net, le produit est admissible à titre de produit originaire, pourvu que toutes les autres conditions prévues dans la règle d'origine soient remplies. Passez à l'étape 9.

Si le pourcentage est **inférieur** au minimum fixé, essayez d'appliquer la règle du cumul pour déterminer si vous pouvez augmenter votre teneur en valeur régionale en considérant comme les vôtres les coûts que votre fournisseur a engagés en Amérique du Nord. Si le pourcentage est encore inférieur au minimum fixé, le produit n'est pas admissible à titre de produit originaire.

Étape 9

Remplissez un *Certificat d'origine* si le produit est un produit originaire.